

Nom :

Numéro du dossier :

Dégagement - collègues

Indiquer, pour chaque membre de l'équipe répondant au statut « chercheur ou chercheuse de collègue », le montant du dégagement de tâches d'enseignement demandé, le cas échéant. Le montant pour le supplément statutaire n'a pas à être ajouté ici. Voir aussi les règles du programme Soutien à la recherche au collégial.

(La liste est vide)

Identifier :

- le nom de la ou des personne(s) bénéficiaire(s) du dégagement de tâches d'enseignement et/ou du supplément statutaire ainsi que son établissement collégial de rattachement,
- l'estimation du montant réclamé pour le dégagement d'enseignement, le cas échéant. Ce montant ne doit pas excéder 50 % du salaire annuel brut du cochercheur ou de la cochercheuse de collègue, ni dépasser 40 000 \$. Pour plus de détails, voir les règles du programme Soutien à la recherche au collégial,
- le rôle joué par cette personne dans la consolidation ou le déploiement de la programmation scientifique de l'équipe,
- la demande de supplément statutaire de 7 000 \$, le cas échéant,
- la justification de l'utilisation des fonds alloués spécifiquement à son implication.

Notez que la demande de soutien salarial pour les chercheurs ou chercheuses de CCTT doit être inscrite à la section Budget du présent formulaire, le cas échéant.

Le document, d'au plus 2 Mo, doit contenir un maximum de 50 pages, être lisible et être joint en format PDF.

Nom du fichier

Type de document

Date

Taille (Ko)

POUR INFORMATION SEULEMENT